

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 059/2020**

OBJET : **Règlementation de la circulation et du stationnement**
 Route de Bordeaux.
 Travaux de réparation cadre et tampon téléphone.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société FOURNEYRON TP en date du 16 avril 2020.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de réparation de cadre et tampon téléphonique sur chaussée.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du mercredi 29 avril 2020 au vendredi 15 mai 2020, la route de Bordeaux sera réduite 2 jours en face du 3 et le croisement de l'allée des Grandes Terres.

ARTICLE 2 : Une circulation par feux tricolores sera mise en place et limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux de 10 m de chaque côté du chantier.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY
- Monsieur le Responsable de la société FOURNEYRON TP, 2 Chemin du Génie, 69200 VENISSIEUX

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 27 avril 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

